

Motions CFDT CFTC pour le CTR du 7 décembre 2021

Enquêteurs LA

MOTION 1

La Direction accepte d'ouvrir une seconde voie d'accès au grade d'enquêteurs expert en 2022. Elle propose que les candidatures soient exclusivement classées par ordre de mérite.

Les élus en CTR demandent que l'ancienneté soit le critère prioritaire pour classer les candidatures au passage en catégorie 1 par liste d'aptitude.

RIFSEEP

MOTION 2

Les élus du CTR demandent que la publication sur Symphonie de l'ensemble des barèmes IFSE de toutes les catégories.

Télétravail

MOTION 3

Les élus du CTR demandent l'ouverture d'une négociation à l'Insee pour l'aboutissement à un accord sur le télétravail déclinant l'accord Fonction publique.